

**Monsieur Arnaud MONTEBOURG**  
Président du Conseil Général de Saône-et-Loire  
rue de Lingendes  
71026 MÂCON Cedex 9

Objet : **déploiement de WiMax en Saône-et-Loire – problématique des EHS**

**courrier expédié en recommandé avec AR**

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-joint une copie du courrier que notre Collectif a adressé le vendredi 27 juin 2008 à plusieurs Présidents de communautés de communes ou d'agglomération de Saône-et-Loire. Nous vous remercions de bien vouloir en prendre connaissance.

Comme vous l'aurez compris, l'accélération du développement des systèmes de communication sans fil et leur prolifération tous azimuts rendent la vie des personnes Electro-Hyper-Sensibles (EHS) de plus en plus **critique**. Le problème est d'autant plus grave que la volonté politique française est de couvrir la totalité du territoire. De ce fait, les personnes EHS sont contraintes de déménager au fur et à mesure de l'installation des antennes relais de téléphonie mobile et sont constamment sous la menace de l'équipement en WiFi de leurs voisins... et bientôt du déploiement de WiMax ?

Précisément, nous avons appris avec consternation par voie de presse ("Le Journal de Saône-et-Loire" du 21/06/08) que vous préconisiez la solution WiMax pour permettre l'accès au haut débit et au très haut débit des zones non couvertes par l'ADSL en Saône-et-Loire et que "le département était uni politiquement sur ce projet". Nous espérons seulement que vous êtes mal informé sur les conséquences sanitaires d'une telle décision.

**Question vitale pour nous : où les personnes EHS iront-elles se réfugier si leur domicile est couvert par WiMax ?** Sachez que les plus malades d'entre elles se trouveront dans l'obligation d'abandonner leur domicile dans l'heure.

Le choix du Conseil Général est à la fois inadmissible et non pertinent. Il est inadmissible pour des raisons sanitaires et humaines puisqu'il n'obéit pas au principe de précaution qui figure dans la Constitution française et qui aurait dû s'appliquer de longue date aux systèmes émetteurs de micro-ondes pulsées, dont les chercheurs ont prouvé sans contestation possible la nocivité (cf. le dossier joint + rapport BIO-INITIATIVE). Leur déploiement, en effet, met en danger toute une population non demandeuse qui pâtit de ces ondes sans son consentement. Ce choix est également non pertinent pour des raisons techniques étant donné que WiMax ne constitue pas une solution pérenne aux yeux des scientifiques les plus avancés dans le domaine (cf. l'article du JSL cité *infra*), alors que la fibre optique représente la solution d'avenir. Par voie de conséquence, quel est l'intérêt, autre que financier, de prendre des risques sanitaires dans un tel contexte ?

Nous fondant sur l'article 1<sup>er</sup> de la Charte de l'Environnement inscrite également dans notre Constitution qui stipule que "chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé", nous demandons ce jour à Messieurs les Préfets de Saône-et-Loire et de la Région de Bourgogne de nous fournir de toute urgence **le planning de déploiement de WiMax** dans le département et, plus largement, dans la Région. En outre, étant donné l'état d'exténuation dans lequel nous nous trouvons tous à force de subir les ondes de la technologie sans fil, étant donné la détresse profonde et l'angoisse qui nous habitent à chaque fois que nous entendons parler, depuis quelques semaines, de l'implantation d'une antenne WiMax en Bourgogne (alors que nous avons reçu l'assurance du Conseil Régional que rien n'était encore décidé !!!), nous exigeons **la création imminente de zones blanches**, afin que les personnes EHS puissent trouver de manière durable un lieu de vie.

**Quoi qu'il en soit, sachez que nous vous tiendrons pour responsable des conséquences sanitaires dues à l'éventuelle exposition des membres de notre Collectif aux ondes WiMax.**

Etant donné la gravité et l'urgence de la situation, nous vous demandons, **avant qu'il ne soit trop tard pour les EHS les plus épuisés**, de bien vouloir recevoir le plus rapidement possible les membres fondateurs de notre Collectif.

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations très distinguées.

Bénédicte MICHEL  
Porte-parole du Collectif des EHS de Saône-et-Loire